

ADHESION 2011

Votre adhésion, valable un an de date à date comprend :

Les différents services de la Maison de la Boulangerie,
Cotisation à la protection juridique MAPA
Cotisation à la CNBF
Journal Agora Boulange (abonnement et routage)
Frais de fonctionnement : téléphone, télécopie, internet,
Fournitures de bureau, frais de procédures, etc...,
Frais de personnel (3 salariées) pour vous apporter les meilleurs services

| TRANCHES | CA TTC | MONTANTS ANNUELS | Equivalence mensuelle |
|----------|------------------------|------------------|-----------------------|
| 01 | Jusqu'à 230 000 € | 500 € | 41,66 € |
| 02 | De 230 001 à 380 000 € | 700 € | 58,33 € |
| 03 | Au-delà de 380 001 € | 900 € | 75,00 € |

ATTENTION !!...

- Vous devenez adhérent pour une année de date à date : si le règlement est effectué le 15/02/2011, il sera valable jusqu'au 15/02/2012. Pour bénéficier de la protection juridique, il faut être à jour de cotisation. Aucun préjudice ou sinistre ne pourra être pris en charge si celui-ci est antérieur à la date d'adhésion.



Syndicat de la Boulangerie - 108/110 Bd du Parc de l'Artillerie 69364 LYON Cedex 07

NOMPrénom.....

ADRESSE.....

CODE POSTAL..... VILLE.....

Télécopie..... Mail :

Compte tenu de mon dernier chiffre d'affaires, je décide de cotiser dans la tranche.....

Soit une cotisation d'un montant de €

Abonnement facultatif au Journal les Nouvelles de la Boulangerie soit 45,00 €

MONTANT TOTAL€

Vous avez la possibilité de régler votre adhésion 2011 par prélèvement mensuel. Pour ceux qui souhaitent en bénéficier, nous contacter au 04/78/72/29/70 (Cécile)
Pour faciliter votre gestion, vous avez aussi la possibilité de fractionner votre versement deux fois trois fois*

* Je prends note que mon inscription à la protection juridique ne sera effective qu'après mon deuxième versement